

Intitulé du prélèvement au projet de loi de finance	Montant 2014 (en euros)	Montant 2015 (en euros)	Montant 2016 (en euros)	Montant 2017 (en euros)	Montant 2018 (en euros)
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	40 123 544 000	36 557 553 000	33 108 514 000	30 860 513 000	27 050 322 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	20 597 000	18 662 000	17 200 000	15 110 000	12 728 000
Dotations de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	25 000 000	25 000 000	75 696 000	73 696 000	73 500 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 757 681 000	5 934 681 000	5 978 822 000	5 524 448 000	5 612 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	1 772 557 000	1 737 780 000	1 608 707 000	2 138 529 000	2 018 572 000
Dotations élu local	65 006 000	65 006 000	65 006 000	65 006 000	65 006 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976 000	40 976 000	40 976 000	40 976 000	40 976 000
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317 000	326 317 000	326 317 000	326 317 000	326 317 000
Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186 000	661 186 000	661 186 000	661 186 000	661 186 000
Fonds de solidarité des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles	10 000 000	5 000 000	0	0	0
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686 000	2 686 000	2 686 000	2 686 000	2 686 000
Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle	0	0	0	0	
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3 428 688 000	3 324 422 000	3 324 422 000	2 848 523 000	2 858 517 000

Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	787 843 000	632 464 000	635 257 000	488 091 000	529 683 000
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	430 114 000	430 114 000	423 292 000		
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	316 135 000	167 405 000	170 738 000	127 003 000	41 775 000
Dotation de compensation des produits syndicaux fiscalisés	1 374 000				
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	55 000 000	83 000 000	83 000 000	83 000 000	99 000 000
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires			6 822 000	6 822 000	6 822 000
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle				328 934 000	323 508 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport			78 750 000	81 500 000	82 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane					18 000 000

**54 328 704 000 € 50 516 252 000 € 47 111 391 000 € 44 176 340 000 € 40 326 598 000 €**